

Janvier 2013

FICHE DEMETER

(Documents pour l'évaluation médicale des produits toxiques vis-à-vis de la reproduction)

N° DEM 135

2-Aminoéthanol

Formule C₂H₇NO

Numéro CAS 141-43-5

SYNTHÈSE DES NIVEAUX DE PREUVE DE DANGER PAR PÉRIODES D'EXPOSITION

Famille chimique

Amines primaires

Formule éclatée



À partir de données humaines À partir de données animales Données insuffisantes (pas d'effet à Pas de donnée disponible Fertilité homme confirmer) Données insuffisantes (pas d'effet à Pas de donnée disponible Fertilité femme confirmer) Embryotoxicité: mortalité intra-Période équivalente au utérine et hydronéphrose (mais 1^{er} trimestre chez la Pas de donnée disponible étude criticable), pas d'effet sur les femme autres études. Fœtotoxicité: mortalité intra-utérine Fœtotoxicité : pas de donnée

disponible

Effet sur le développement post-

natal : pas de donnée disponible

Pas de donnée disponible

Fœtotoxicité: mortalité intra-utérine et hydronéphrose (mais étude criticable), pas d'effet sur les autres études.

Effet sur le développement postnatal : pas d'effet

Pas de donnée disponible

Names / Synonyms
2-aminoethanol;

Synonymes

Ethanolamine

Monoéthanolamine :

monoethanolamine; ethanolamine; 1-amino-2hydroxyethane; 2-amino-1-

ethanol.

<u>Légende</u>

Période équivalente aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestres

chez la femme

Allaitement ou

exposition post-natale

Pas d'effet

Pas d'évaluation possible

Preuves limitées d'un effet

Preuves suffisantes d'un effet

CLASSIFICATION CMR / VALEURS LIMITES

Classification Mutagène	UE: non classé (CLP00/-)
Classification Cancérogène	UE: non classé (CLP00/-)
	IARC: non classé
	EPA: non classé
Classification	UE: non classé (CLP00/-)
Reproduction	
Valeurs limites d'exposition	$VME = 1 \text{ ppm } (2.5 \text{ mg/m}^3) \text{ (France)}$
professionnelle	$MAK = 2 \text{ ppm } (5,1 \text{ mg/m}^3) \text{ (Allemagne)}$

FT INRS

FT 146

(www.inrs.fr/fichetox)

Biotox

-

Glossaire

CARACTÉRISTIQUES

Propriétés physicochimiques	Forme: liquide visqueux incolore.	
	Solubilité: miscible à l'eau, l'acétone et le méthanol, mais peu soluble dans les hydrocarbures et l'oxyde de diéthyle.	
	Volatilité : peu volatil (0,05 kPa à 20°C)	
	Données utiles pour évaluer la possibilité de passage dans le lait : • Poids moléculaire : 61,08 • pKa : - • Liaison protéine : - • Coefficient de partage n-octanol/eau (K _{OW}) : 1,31 Autre : odeur ammoniacale désagréable détectable à partir de 2 à 4 ppm.	
	Facteur de conversion : 1 ppm = 2,53 mg/m ³	
Toxicocinétique	Voies d'exposition : essentiellement respiratoire et cutanée.	
	Métabolisme : le 2-aminoéthanol est absorbé par les voies respiratoires, la voie orale et cutanée chez l'humain ou l'animal. L'absorption par contact cutané est de 60 % après 24 heures chez la souris.	
	Le 2-aminoéthanol est un intermédiaire normal du métabolisme chez l'humain et les mammifères ; il participe à l'élaboration des phospholipides et de la choline.	
	Après une absorption cutanée, il se distribue chez la souris majoritairement dans le foie (24 %), puis les reins (2,2 %), les poumons (0,6%), le cerveau (0,25 %) et le cœur (0,15 %). Il se métabolise principalement dans le foie où il s'incorpore aux phospholipides sous forme de phosphatidyl-éthanolamine.	
	Le 2-aminoéthanol est normalement présent dans les urines chez l'humain (0,162 mg/kg/j chez l'homme et 0,492 mg/kg/j chez la femme).	
	Après un apport exogène par voie orale, l'élimination par voie urinaire après 48 heures varie de 6 à 48 % chez le rat, alors qu'elle est, au bout de 18 heures, de 40 % chez le lapin. Les taux urinaires de 2-éthanolamine sont de 1,36 mg/kg/j chez le rat et 0,91 mg/kg/j chez le lapin. Les autres métabolites principaux sont l'urée et la glycine, alors que la sérine, la choline et l'acide urique sont considérés comme des métabolites mineurs. Une partie du 2-éthanolamine est également éliminée par oxydation sous forme de CO ₂ (environ 20 % pour une exposition par voie cutanée).	
	Le passage transplacentaire du 2-aminoéthanol a été démontré <i>in vitro</i> chez l'humain (Grassl SM - Ethanolamine transport in human placental brush-border membrane vesicles. <i>J Pharmacol Exp Ther</i> . 2001; 298 (2): 695-702). Son passage dans le lait maternel n'est pas documenté.	
Indices biologiques d'exposition	Lorsqu'il existe un biomarqueur d'exposition susceptible d'être dosé en routine par un laboratoire francophone, les indices biologiques d'exposition utilisables sont signalés dans la base Biotox accessible par le lien positionné en 1ère page. Dans le cas contraire, les Indices biologiques d'exposition éventuellement publiés à l'étranger ne sont pas signalés dans Demeter.	

DANGERS POUR LA REPRODUCTION

Références bibliographiques	Protocole	
	Étude :-	Choix de l'effet analysé :
	Population:	
		Puissance :
	Groupes de comparaison :	
		Biais, facteurs de confusion ou d'interaction :
	Répondants (%) : -	
	Mesure des expositions :-	
	Résultats	
	-	
Synthèse des données hun	naines	
Aucune étude sur la reproduction	ou le développement n'a été identif	iée

Principales données a	nimales	
D/8/		
Références bibliographiques	Protocole	
Wernick T, Lanman BM, Fraux JL - Chronic toxicity, teratologic, and reproduction studies with hair dyes. <i>Toxicol Appl Pharmacol</i> . 1975; 32 (3): 450-60.	Étude : reproduction sur 1 génération (étude croisée) Voie d'exposition : orale (alimentation)	Doses: 0 et 7800 ppm du mélange (soit environ 1560 ppm de 2-éthanolamine) Modalité de traitement:
	Animal: rat	Traitement pendant la période de gestation : 8 semaines avant accouplement pour les mâles/femelles, puis toute la gestation et l'allaitement (21 jours).
	Sexe : mâle/femelle	BPL: non
	Substance: teinture capillaire contenant 22 % de 2-aminoéthanol ainsi que majoritairement 20 % de diéthanol amine de l'acide laurique, 10 % diamino-3,3' dipropylamine, 18 % d'éther de cellulose et 23 % de monoéthanol amine.	Méthode OCDE : nd (Klimisch 4)
	Description des principaux effets observés	
	Au cours de cette étude, les expositions croisées entre mâles et femelles traités ou non, n'ont mis en évidence aucun effet de l'exposition au 2-aminoéthanol sur la fertilité des mâles ou des femelles. Le traitement n'a pas eu d'incidence sur la durée de la gestation, le taux de résorption, le nombre de petits vivants par portée, le poids des petits à la naissance ou leur survie.	
	Le traitement n'a eu aucune incidence sur la prise de nourriture ou la croissance pondérale des mâles ou des femelles.	
	Les examens des embryons réalisés au 13 ^{ème} jour de gestation ou des petits en fin d'étude n'ont mis en évidence la présence d'aucune anomalie macroscopique liée au traitement.	

Synthèse des données animales sur la fertilité

Les effets du 2-aminoéthanol (testé à partir d'un mélange de teinture capillaire) sur la capacité de reproduction ont partiellement été étudiés chez l'animal.

Références	Protocole	
bibliographiques		
Hellwig J, Liberacki AB -	Étude: développement prénatal et postnatal	Doses: 0, 40, 120 et 450 mg/kg/j
Evaluation of the pre-,	W. H	
peri-, and postnatal	Voie d'exposition : orale (gavage)	Modalité de traitement : -
toxicity of	Animal: rat	Traitement pendant la période de gestation : j6-j15
monoethanolamine in rats		
following repeated oral	Sexe : femelle	BPL: non
administration during	Substance : 2-aminoéthanol	Méthode OCDE: nd (Klimisch 2)

organogenesis. Fundam Appl Toxicol. 1997; 40 (1): 158-62.

Description des principaux effets observés

Une baisse de la prise de nourriture a été décrite chez les femelles exposées à la plus forte dose de 450 mg/kg/j, à la fois au cours de la gestation (5 à 8 %) et au début de l'allaitement (18 % au cours des 4 premiers jours). Cet effet a été associé à une baisse de la croissance pondérale de ces mêmes femelles, significative à partir du 15^{ème} jour de gestation. Au premier jour de l'allaitement, le poids des femelles de tous les groupes traités était significativement plus faible que celui des femelles du groupe témoin. Si cet écart est resté significatif jusqu'à la fin de la période d'allaitement aux doses de 120 et 450 mg/kg/j, le traitement n'a en revanche eu aucun effet significatif sur la croissance pondérale des femelles pendant l'allaitement, ceci étant vrai à toutes les doses testées.

Les auteurs n'ont observé aucun effet du traitement sur l'examen clinique ou post-mortem des petits. La taille des portées, le nombre de petits vivants à la naissance, le taux de survie ou le rapport des sexes sont restés comparables entre les groupes d'animaux traités et témoins. Seules des baisses sporadiques du poids des petits ont été observées au cours des deux premières semaines d'allaitement, sans qu'une relation effet-dose soit clairement établie. À la fin de la période d'allaitement (21 jours), aucune différence de poids entre les petits traités ou témoins n'était plus visible.

À l'autopsie, les examens macroscopiques réalisés sur les petits ont par ailleurs révélé quelques cas d'autolyse, d'incisives plantées vers l'avant, ou d'hydronéphrose (dilatation du bassinet) dans les groupes exposés à 40 ou 450 mg/kg/j. Etant donné la faible incidence de ces effets et l'absence d'anomalie dans le groupe exposé à 120 mg/kg/j, les auteurs ont considéré ces effets comme étant d'origine spontanée.

La NOAEL pour la toxicité maternelle est de 120 mg/kg/j et de 450 mg/kg/j pour la toxicité sur le développement.

Références bibliographiques

Mankes RF - Studies on the embryopathic effects of ethanolamine in Long-Evans rats: preferential embryopathy in pups contiguous with male siblings in utero. Teratog Carcinog Mutagen. 1986; 6 (5): 403-17.

Protocole

Étude : développement prénatal Doses: 0, 50, 300 et 500 mg/kg/j

Voie d'exposition : orale (gavage) Modalité de traitement :

Animal: rat Traitement pendant la période de gestation : i6-i15

Sexe : femelle BPL: nd

Substance: 2-aminoéthanol Méthode OCDE : nd (Klimisch 2)

Description des principaux effets observés

Les auteurs ont décrit chez quelques femelles exposées à la plus forte dose de 500 mg/kg/j un état léthargique, ainsi qu'une diminution de la réponse à un stimulus suivi d'une agitation excessive dans l'heure suivant le traitement. Cet effet transitoire n'était plus visible 8 heures après l'administration du traitement. Le traitement n'a pas eu d'incidence sur la croissance pondérale des femelles.

Des augmentations significatives de la mortalité intra-utérine (p<0,01) dans le groupe exposé à la plus forte dose, de l'incidence d'hydronéphroses (p<0,01) et de petits fœtus (poids <2,7 g) à la dose de 300 mg/kg/j ont été décrites. La comparaison entre animaux traités et témoins n'a toutefois mis en évidence aucune différence significative du poids des fœtus, y compris à la plus forte dose. A noter également l'augmentation significative des variations squelettiques dans les groupes traités par comparaison au groupe témoin.

La LOAEL pour le développement est de 50 mg/kg/j.

À noter dans cette étude une classification inhabituelle de certaines anomalies (hydronéphroses) et un effectif des groupes non réglementaire (34 groupe témoin, 10 groupes 50 et 300 mg/kg/j, 8 groupe 500 mg/kg/j) limitant la pertinence des effets retenus.

Références bibliographiques

Wernick T, Lanman BM, Fraux JL - Chronic toxicity, teratologic, and reproduction studies with hair dyes. Toxicol Appl Pharmacol. 1975; 32(3): 450-60.

Protocole

Étude : développement prénatal

Voie d'exposition : orale (gavage)

Animal: rat

Sexe: femelle

Substance: teinture capillaire contenant 22 % de 2aminoéthanol ainsi que majoritairement 20 % de diéthanol amine de l'acide laurique, 10 % diamino-3,3' dipropylamine, 18 % d'éther de cellulose et 23 % de monoéthanol amine)

Doses: 0 et 7800 ppm (soit environ 1560 ppm de 2éthanolamine)

Modalité de traitement :-.

Traitement pendant la période de gestation : j6-j15

BPL: non

Méthode OCDE: nd (Klimisch 4)

	Description des principaux effets observés		
	Le traitement n'a pas eu d'effet sur les femelles gestantes ou leurs petits. Les auteurs n'ont observé aucune différence entre les animaux des groupes traités ou témoin du nombre d'implantations, de petits vivants, du nombre de résorptions précoces ou tardives par portée, ou du nombre de femelles présentant un ou plusieurs sites de résorption.		
Références	Protocole		
Wernick T, Lanman BM, Fraux JL - Chronic	Étude : développement prénatal	Doses: 0 et 19,5 mg/kg/j (préparation contenant 22 % de 2-aminoéthanol)	
toxicity, teratologic, and	Voie d'exposition : orale (gavage)	Modalité de traitement :	
reproduction studies with hair dyes. <i>Toxicol Appl</i>	Animal: lapin	Traitement pendant la période de gestation : j6-j18	
Pharmacol. 1975; 32 (3):	Sexe: femelle	BPL: non	
450-60.	Substance: préparation contenant 22 % de 2-aminoéthanol	Méthode OCDE : nd (Klimisch 2)	
	Description des principaux effets observés		
	Aucune anomalie macroscopique n'a été observée parmi les 244 fœtus exposés à la dose de 1 950 ppm et une seule dans le groupe exposé à la plus forte dose (1/262 fœtus), de même que dans le groupe témoin (1/244).		
	Les auteurs ont par ailleurs rapporté une colora	ation brun-bleuté des urines des animaux exposés.	
Références bibliographiques	Protocole		
Liberacki AB, Neeper- Bradley TL, Breslin WJ,	Étude : développement prénatal	Doses: 0, 10, 25, 75 et 225 mg/kg/j	
Zielke GJ - Evaluation of	Voie d'exposition : cutanée	Modalité de traitement : -	
the developmental toxicity of dermally applied	Animal: rat	Traitement pendant la période de gestation : j6-j15	
monoethanolamine in rats	Sexe: femelle	BPL: oui	
and rabbits. Fundam Appl Toxicol. 1996; 31 (1):	Substance : 2-aminoéthanol	Méthode OCDE : nd (Klimisch 2)	
117-23.	Description des principaux effets observés		
	Seules les applications cutanées de monoéthanolamine à la dose de 225 mg/kg/j ont entraîné une irritation locale, suivie par un érythème évoluant vers une nécrose avec la formation de croûtes et d'escarres. A cette même dose, une baisse de la croissance pondérale des femelles a également été observée uniquement pendant la durée du traitement. Aux doses inférieures à 225 mg/kg/j, le traitement n'a entraîné aucun effet local ou pondéral sur les femelles en gestation.		
	Le traitement n'a par ailleurs eu aucun effet sur les différents paramètres de la reproduction examinés (taux d'implantations, nombre de résorptions, taille des portées, nombre de fœtus vivants par portée, rapport des sexes, poids des fœtus ou le poids de l'utérus).		
	Les examens post-mortem des fœtus n'ont mis en évidence aucune incidence du traitement sur l'apparition de malformations ou variations externes, viscérales ou squelettiques.		
	La NOAEL pour la toxicité sur le développement est de 225 mg/kg/j et de 75 mg/kg/j pour la toxicité maternelle.		
Références	Protocole		
bibliographiques Liberacki AB, Neeper-	Étude : développement prénatal	Doses: 0, 10, 25, 75 mg/kg/j	
Bradley TL, Breslin WJ, Zielke GJ - Evaluation of the developmental toxicity of dermally applied monoethanolamine in rats and rabbits. <i>Fundam Appl Toxicol.</i> 1996; 31 (1): 117-23.			
	Voie d'exposition : cutanée	Modalité de traitement : -	
	Animal: lapin	Traitement pendant la période de gestation : j6-j18	
	Sexe: femelle	BPL : oui	
	Substance: 2-aminoéthanol	Méthode OCDE : nd (Klimisch 2)	
	Description des principaux effets observés		
22.	localisée au niveau du site d'application (érythont persisté malgré l'arrêt du traitement jusqu'dose de 25 mg/kg/j ont également présenté le	ée chez les femelles exposées aux doses de 75 mg/kg/j nème, œdème, nécrose, exfoliation et croûtes). Ces effets la fin de la gestation. Quelques femelles exposées à la es mêmes symptômes. En revanche, le traitement n'a eu le des femelles, y compris à la plus forte dose de 75	

Tous les paramètres examinés (nombre de corps jaunes, taux d'implantations, nombre de résorptions, taille des portées, nombre de fœtus vivants par portée, rapport des sexes, poids des fœtus ou le poids de l'utérus) n'ont mis en évidence aucun effet du traitement à toutes les différentes doses.
Les examens post-mortem des fœtus n'ont mis en évidence aucune incidence du traitement sur l'apparition de malformations ou variations externes, viscérales ou squelettiques.
La NOAEL pour la toxicité sur le développement est de 75 mg/kg/j et de 25 mg/kg/j pour la toxicité maternelle.

Synthèse des données animales sur le développement

Dans la plupart des études, le 2-aminoéthanol ne semble pas avoir d'effet sur le développement chez l'animal (rat et lapin). Une toxicité sur l'embryon et/ou le fœtus a néanmoins été décrite dans une étude (effectif non conventionnel). Dans toutes ces études, les femelles n'ont par ailleurs pas été traitées en fin de gestation.

Autres données	Les effets mutagènes n'ont pas été testés sur cellules germinales.
nertinentes	

COMMENTAIRES

- Les effets du 2-aminoéthanol sur la reproduction n'ont pas été étudiés chez l'humain.
- Aucune étude conventionnelle de toxicité sur une ou plusieurs générations n'a été réalisée chez l'animal. Des atteintes de la spermatogenèse ont été mentionnées dans des études de toxicité à doses répétées peu fiables et ayant été réalisées à des doses entraînant une forte létalité (cochon d'Inde et chien)¹. Il semblerait que le 2-aminoéthanol n'ait pas d'effet sur la fertilité des mâles ou des femelles (résultats basés sur l'administration d'un mélange à un des deux sexes). Ces données sont toutefois insuffisantes et demandent à être confirmées.
- Plusieurs études sur le développement prénatal ont été réalisées sur deux espèces, par voie orale et exposition cutanée. Dans leur ensemble, les études sur le développement ont montré une absence d'effet. L'apparition de variations viscérales et squelettiques reste discutable, non constante d'une étude à l'autre.

¹ Weeks MH, Downing TO, Musselman NP, Carson TR et al. - The effects of continuous exposure of animals to ethanolamine vapor. *Am Ind Hyg Assoc J.* 1960; 21: 374-81.

CONDUITE À TENIR POUR LE MÉDECIN DU TRAVAIL

Fertilité

Les effets de l'éthanolamine ont été testés dans une étude sur une génération chez le rongeur, dans les deux sexes, et aucun effet sûr n'a été observé. Mais les règles actuellement considérées comme adéquates afin de détecter des signaux d'alerte de risque d'atteinte de la fertilité exigent que le produit soit testé sur deux générations, de plus l'étude réalisée est basée sur un protocole incomplet.

Dans les deux sexes, des difficultés de conception seront systématiquement recherchées à l'interrogatoire durant les visites de médecine du travail. Si de telles difficultés existent, le rôle de l'exposition professionnelle sera évalué. Si nécessaire, une orientation vers une consultation spécialisée sera proposée en fournissant toutes les données disponibles sur l'exposition et les produits.

La contamination par voie cutanée sera particulièrement prise en compte du fait du fort passage de cette molécule par cette voie.

Exposition durant la grossesse

Les effets de l'éthanolamine sur le développement *in utero* ont été testés dans des études de bonne qualité, chez le rongeur et le non rongeur. La plupart des études ne retrouvent aucun effet. Cependant, une étude (discutable sur le plan méthodologique) chez le rat mentionne des effets, dont une augmentation de la létalité *in utero*, qui est considérée comme un signal d'alerte douteux.

De ce fait, nous proposons de prendre une marge de sécurité supplémentaire et de considérer que la valeur moyenne d'exposition atmosphérique ou l'indice biologique d'exposition à ne pas dépasser est égale au dixième de la valeur officielle (VLEP et/ou VLB).

Exposition durant l'allaitement

Nous n'avons retrouvé aucune étude publiée chez l'homme ou chez l'animal sur les risques pour l'enfant en cas d'exposition de la mère pendant l'allaitement. Dans le doute, on évitera d'exposer une femme allaitant à des niveaux supérieurs à ceux autorisés durant la grossesse. En cas de signes cliniques chez l'enfant (somnolence, troubles digestifs...), une consultation pédiatrique est conseillée.

Les règles générales de prévention du risque chimique s'appliquent. Notamment l'employeur doit, pour toute activité susceptible de présenter un risque d'exposition, procéder à l'évaluation des risques encourus pour la santé (Art R 231-54-2 du Code du Travail CT). Il prend en compte entre autres « la nature, le degré et la durée d'exposition, les conditions dans lesquelles se déroulent les activités ».

L'employeur définit et applique les mesures de prévention visant à supprimer ou à réduire au minimum le risque d'exposition à des agents chimiques dangereux. Si les résultats de l'évaluation révèlent un risque pour la santé, ce risque doit être supprimé (art R 231-54-6 du CT). En cas d'impossibilité, la substitution par un autre agent chimique moins dangereux est préconisée. Si elle n'est pas possible, l'émission de polluants doit être réduite au maximum, les polluants captés à la source, et en dernier lieu des mesures de protection individuelle doivent être proposées.

RÉSULTATS DE LA STRATÉGIE BIBLIOGRAPHIQUE (niveau 2) 2-Aminoéthanol (année 2011)

Sources d'information	Date du dossier ou de la bibliographie
ECB (ECHA)	
Risk assessment	Aucun
Summary risk assessment report	
Etiquetage	Aucun
NTP CERHR	Aucun
NTP Organ systems toxicity abstracts	
NTP TER	Aucun
NTP RDGT	Aucun
NTP RACB	Aucun
FT INRS	2005
IUCLID	2000
TOXNET	
HSDB	2006
GENE-TOX	Aucun
CCRIS	2003
IRIS	Aucun
Toxline	15 références
Bases de données bibliographiques	
DART / ETIC	9 références
Medline	14 références
Reprotox	2011
Classification cancérogène	
IARC	Aucun
CE	Aucun
EPA	Aucun